



**Thiers Dore  
et Montagne**  
L'INTERCO

Communauté de Communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
04 73 53 24 71  
contact@cctdm.fr

## BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 05 NOVEMBRE 2020 à 16H

**Date de la convocation :** 29 octobre 2020

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 5 novembre 2020 à 16 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

### Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Rachel BOURNIER, Olivier CHAMBON, Bernard VIGNAUD, Sophie DELAIGUE, Philippe CAYRE, Philippe BLANCHOZ, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Jean-Éric GARRET, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Caroline GUELON, Patrick SAUZEDDE, Georges LOPEZ, Daniel BALISONI, Hélène BOUDON, Sylvain HERMAN, Claude GOUILLON-CHENOT.

### Membres du Bureau absents excusés :

Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Jean-François DELAIRE, Éric CABROLIER, Michel COUPERIER, Serge FAYET, Martine MUNOZ, Serge THEALLIER, Didier CORNET.

### Membres ayant donné pouvoir :

Christiane SAMSON à Philippe CAYRE  
Jany BROUSSE à Ghislaine DUBIEN  
Didier ROMEUF à Christophe DOS SANTOS

**Secrétaire de séance :** Ludovic COMBE

**ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ**  
**ATTRIBUTION D'AIDES DIRECTES AUX ENTREPRISES DU COMMERCE,**  
**DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES**

**Vu** le traité instituant l'Union européenne et notamment ses articles 107 et 108 ;

**Vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) ;

**Vu** l'instruction du gouvernement NOR INTB1531125J du 22 décembre 2015, relative à la nouvelle répartition des compétences en matière d'interventions économiques des collectivités territoriales et de leurs groupements, issue de la loi NOTRe ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1111-1, L.1511-2, L.1511-3 et L1511-7 ;

**Vu** le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) adopté par délibération n°1511 de l'Assemblée plénière du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes des 15 et 16 décembre 2016 ;

Membres du Bureau en exercice :

35

Membres du Bureau présents :

23

Membres du Bureau représentés :

3

Total votants :

26

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de Thiers Dore et Montagne n° 20180531-13 du 31 mai 2018 approuvant la mise en place d'un dispositif d'aides en faveur du commerce, de l'artisanat et des services en centres-bourgs ;

**Vu** la convention du 27 novembre 2018 conclue entre la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne et la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la mise en œuvre des aides économiques ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de Thiers Dore et Montagne n° 20200715-05 donnant délégation d'une partie de ses attributions au Président et au Bureau Communautaire.

Le rapporteur expose au conseil l'objet de la délibération :

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a établi un Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) qui fixe le cadre de l'intervention des aides économiques. Il permet notamment aux EPCI d'intervenir en complément de la Région sous forme d'aides directes auprès des entreprises.

A ce titre, le Conseil Communautaire du 31 mai 2018 a approuvé la mise en place d'un dispositif intercommunal en faveur de la modernisation du commerce, de l'artisanat et des services dans les centres-bourgs. Cette aide prend la forme d'une subvention de 10 % des dépenses subventionnables HT, basée sur une dépense minimum de 10 000 € et sur un montant maximum de 50 000 €.

Dans le cadre de ce dispositif, la Communauté de communes a reçu les demandes de subvention ci-après :

Entreprise / Gérant	Commune	Nature des investissements	Montant HT des dépenses	Taux d'intervention CCTDM	Subvention CCTDM	Subvention Région AURA sollicitée
Pizzeria LES CIOTAD'HEIN : Virginie et Anthony LE GARGEAN	Puy-Guillaume	rénovation du local et acquisition de matériels professionnels	11 890 €	10 % du plafond de 11 890 €	1 189 €	2 378 € (20 %)
CAPIL'ATELIER – Camille AGARD	Thiers	Mises aux normes et rénovation du local	24 236 €	10 % du plafond de 24 236 €	2 424 €	4 847 € (20 %)

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'octroi de subventions d'un montant de 1 189 euros à la SARL LEAKYLS (Pizzeria Les Ciotad'Hein) sise 23 rue Joseph Claussat 63290 PUY-GUILLAUME et d'un montant de 2 424 euros à l'entreprise Camille AGARD sise 13 rue des Rochers 63300 THIERS,
- **Autorise** le versement des subventions après vérification de la réalisation des investissements et présentation des factures acquittées,
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

TOTAL VOTANTS : 26

Conseillers présents : 23

Représentés : 3

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 26

Pour :

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD

Maire de Châteldor

